

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

portant composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu les représentants des chefs d'établissements d'enseignement agricole privés désignés par les fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignements agricoles privés mentionnés à l'article L. 813-4 du code rural et de la pêche maritime ;

Arrête

Article 1

La composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime est fixée ainsi qu'il suit :

- Madame la secrétaire générale du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant ;
- Madame la directrice générale de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

A. Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur Xavier MAIRE chef du service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Madame Isabel DE FRANQUEVILLE, sous-directrice des établissements, des dotations et de compétences (DGER) ;
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Aurélie TIGER, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;

Représentants suppléants

- Madame Sevrine JACOBS, cheffe du bureau de l'enseignement privé (DGER) ;
- Madame Béatrice CESAIRE, chargée de mission au sein du bureau de l'enseignement privé (DGER) ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Julie BOURRIOT, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;

- Madame Isabelle GAILLOT, référente au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Elodie FORET, chargée de mission du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

B. Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Madame Christelle CHAUVEAU DE BLANES	FEP-CFDT
Monsieur Jean-Christophe LEBLANC	FEP-CFDT
Monsieur Laurent LEMARCHANT	FEP-CFDT
Monsieur Jean-Michel SEROT	FEP-CFDT
Madame Valérie QUEFFELEC-MASSEBOEUF	FEP-CFDT
Madame Pascale LEGUEIL	FEP-CFDT
Monsieur Christophe DUCROHET	SNEC-SNEPL-CFTC
Madame Séverine COLLE-FEKAJ	SPELC

Représentants suppléants

Madame Odile LETOURNEUR	FEP-CFDT
Monsieur Christophe MAUMY	FEP-CFDT
Madame Virginie DEMARET	FEP-CFDT
Monsieur Laurent JACQUOT	FEP-CFDT
Madame Cécile RUIZ	FEP-CFDT
Madame Marcelle PRIGENT	FEP CFDT
Monsieur Stéphane PRUDET	SNEC-SNEPL-CFTC
Madame Carole COTTON LOCQUET	SPELC

Article 2

Les représentants des chefs d'établissements de l'enseignement agricole privé relevant de l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime mentionnés au e de l'article 55 du décret n° 89-406 susvisé sont désignés comme suit :

Représentants titulaires

- Madame Elisabeth HARDY
- Monsieur David MEUNIER
- Monsieur Laurent CHANTRE
- Madame Béatrice AUBREE
- Monsieur Thierry GRESIN

Représentants suppléants

- Monsieur Dominique GUYOT
- Monsieur Bruno PIVOTTI

Article 3

L'arrêté du 24 mars 2021 portant composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 02 JUIN 2021

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération



Guillaume DUCHESNE